



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2010

Séance ordinaire du 26 mai 2010

- 2010-18** décision modificative n° 01-2010 portant inscription budgétaire de l'extension des réseaux HTA/BT sur la zone agricole de savane Lambert
- 2010-19** décision modificative n° 02-2010 portant inscription budgétaire relative à la mise en place d'une stratégie de développement touristique sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-20** décision modificative n° 03-2010 portant inscription budgétaire de l'étude préalable à la mise en oeuvre du schéma d'aménagement de la Carapa
- 2010-21** inscription budgétaire de l'étude de réhabilitation de l'église de Tonnégrande
- 2010-22** modification de la délibération 2010-14 relative au vote des quatre taxes locales
- 2010-23** élargissement de la base fiscale
- 2010-24** mouvements budgétaires liés aux études et travaux : Savane Lambert, La Carapa, identité touristique de la commune, réhabilitation de l'église de Tonnégrande, travaux supplémentaires à l'école de Tonnégrande, branchement de la lagune
- 2010-25** attribution d'une dotation sur la réserve parlementaire du sénateur maire de Guyane, M. Georges Patient
- 2010-26** acquisition d'une parcelle de 150 ha à Risquetout dans le cadre du PAS de Montsinéry
- 2010-27** création d'un dispositif d'aide à la lecture et partenariat avec le Conseil général sur la formation d'auxiliaires de bibliothèque
- 2010-28** modification du plan local d'urbanisme pour la réalisation de zone d'aménagement concertée à l'entrée du bourg de Montsinéry
- 2010-29** création d'une lagune à Tonnégrande
- 2010-30** demande du FACE pour le lotissement de Tonnégrande
- 2010-31** valorisation et développement de Petit-Cayenne
- 2010-32** raccordement des habitations du bourg à la lagune de Montsinéry
- 2010-33** projet d'aménagement de la crique Patate



- 2010-34** acquisition d'une parcelle de 7 ha 2 a dans la zone d'activité économique au profit de la filiale de Poweo, Biomasse Energie Montsinéry (BEM)
- 2010-35** nomination d'un représentant titulaire et de son suppléant au syndicat mixte du centre médico-sportif de la Guyane
- 2010-36** rapport de la délibération 2008-21 et fixation des indemnité de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
- 2010-37** instauration d'une gratification relative à la médaille d'honneur communale
- 2010-38** fixation du prix de vente des baraques, tables et stands pour la fête communale des 25-27 juin 2010
- 2010-39** avis sur le projet de Programme local de l'habitat (PLH)
- 2010-40** décision modificative portant sur les travaux supplémentaires pour la réalisation du groupe scolaire de Tonnégrande



12, avenue du Gouverneur-Général-Félix-Eboué - 97356 Montsinéry-Tonnégrande

☎ : 05.94.31.39.41 - 📠 : 05.94.30.08.11

🌐 : <http://montsinery-tonnegrande.mairies-guyane.org>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2010**

DATE DE CONVOCAATION

18 Mai 2010

DATE D'AFFICHAGE

18 Mai 2010

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
ABSENTS : 03
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2010/21/M-T

L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT SIX MAI Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

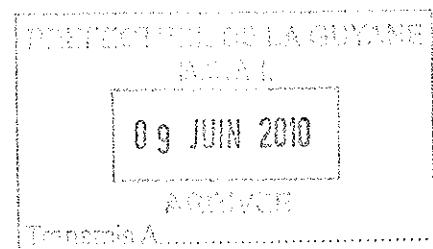
ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTE EXCUSÉE:Madame **Pauline TARCY** Conseillère**ABSENTS :**

Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées.



Délibération N° 21/2010/MT
Portant inscription budgétaire de l'étude de
Réhabilitation de l'église de Tonnégrande

Mesdames,
Messieurs les Conseillers,

Par délibération n° 2008/34//MT en date du 11 Janvier 2008, le Conseil Municipal a approuvé le principe de réhabilitation de l'église de Tonnégrande et présenté des demandes de financement auprès de la DRAC, de la DGE et du Conseil Général au titre du patrimoine non protégé.

La non mise en place au niveau du Conseil Général du comité de pilotage destiné à la gestion de l'enveloppe du patrimoine non protégé mais également la situation financière particulièrement catastrophique de la commune n'ont pas permis un démarrage jusqu'à ce jour de cette opération.

La dégradation accélérée du bâtiment nous impose aujourd'hui de devancer avec nos fonds propres l'étude approfondie de cette réhabilitation préalable indispensable à tout commencement de travaux.

L'étude qui permettra une nouvelle connaissance du coût prévisionnel des travaux est estimée à un montant de 54 310 € ainsi réparti :

○ Mise en sécurité et échafaudage pour 2 mois :	2000 €
○ Bureau de contrôle :	
Mission CT de type L+ LE + SEI :	7600 €
Missions complémentaires Maud :	910 €
○ Attestation respect règles accessibilité :	600 €
○ Coordonnateur SPS conception et réalisation :	5600 €
○ Bureau d'études/Maître d'œuvre :	25 000 €
○ AMO/OPC :	12 600 €
○ Montant Total :	54 310 €

Je vous demande de m'autoriser à procéder à l'inscription budgétaire de ce montant de 54 310 € et pour cela de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif à la nécessaire étude préalable à la réhabilitation de l'église de Tonnégrande ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

.../...

DECIDE :

Article 1 : AUTORISE le Maire à inscrire le coût de l'étude de 54 310 € au programme n°2010-07 « Réhabilitation de l'église de Tonnégrande » tout en recette qu'en dépense selon l'écriture suivante :

Dépenses :		
- 2313 :		54 310 €
Recettes :		
- Commune :		54 310 €

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer tout acte administratif ou financier ou toute convention se rapportant à cette étude dans la limite budgétaire prévue de 54 310 €.

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 26 Mai 2010



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le :

